



RÉSEAU D'AIDE AUX TOXICOMANES

ACTE DU COLLOQUE

*ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE : LES ADDICTIONS
DROGUES, RELIGIONS, MONDES VIRTUELS*

MANIPULATION DU DÉSIR
ADDICTIONS ET LIBÉRALISME

SÉBASTIEN ALEXANDRE

*Cannabis et régulation :
voies pénétrables et voix dissonantes*

JANVIER 2019

Sébastien Alexandre

*Cannabis et régulations :
voies pénétrables et voix dissonantes*

Janvier 2019

LE COLLOQUE

Le thème de cette 8^e édition sera Manipulation du désir, Addictions et libéralisme, et traitera avant tout de l'échappatoire dans la consommation effrénée que nous fait miroiter le monde capitaliste libéral, qui se révèle in fine le plus vicieux des enfermements.

Il s'agit au final d'un enfermement volontaire, voire pour d'aucuns d'une servitude.

Nous explorerons les transformations ou les émergences de nouveaux enfermements. En son coeur, l'impact de la logique de marché qui s'insère dans les recoins les plus intimes de nos propres convictions et travestit ou manipule nos choix de vie mais aussi nos choix religieux ou philosophiques.

Afin de quitter une fois pour toutes cette idée que l'addiction est une maladie qui se contracterait dans une enfance mal gérée ou qui ne s'installerait que dans un psychisme (pré)défaillant, nous tenterons de comprendre par quels rouages les consommations en tous genres transforment notre regard, manipulent nos comportements et contaminent nos affects.

SÉBASTIEN ALEXANDRE est sociologue de formation. Après avoir effectué diverses recherches pour des asbl et la politique scientifique fédérale, il a pris des fonctions de gestionnaire de projets et de coordinateur de réseaux, autour des thématiques liées aux drogues, au sans-abrisme et à la santé mentale. Il a été directeur de la Fedito Bxl de 2013 à 2019.

INTRODUCTION

En matière de cannabis, la Belgique ne dispose pas d'une politique claire: on évolue entre une très relative tolérance et une illégalité rappelée régulièrement par certaines parties. Par ailleurs, la politique actuelle en matière de cannabis est fortement critiquable notamment par son manque d'efficacité, par son impact sur la santé publique, par son coût en termes budgétaires et humains, ou encore par son impact sur la société en général. Un rapide état des lieux des derniers développements, dont l'arrêté royal de septembre 2017 et la révision de la directive des procureurs en juin 2018, permettra d'éclairer les derniers soubresauts de ce dossier.

Pour rappel, le secteur spécialisé bruxellois recommande une régulation étatique (1) et a minima les cannabis social clubs (2), ce qui implique l'auto-production (3). Néanmoins, il est aussi essentiel, désormais, d'inclure dans la réflexion de nouveaux acteurs, en l'occurrence les magasins de CBD. On peut porter un regard critique à l'égard de cette évolution, critique se voulant tout aussi «à charge» qu'«à décharge», et pouvant porter tout aussi bien sur les autorités et les agences organisant des contrôles très peu en prises avec les réalités, et tout autant sur des magasins dont certains peuvent développer des démarches pour le moins questionnantes.

La mise en place d'un cadre est donc essentielle. C'est ce qui manque, dans la politique cannabis actuelle, en Belgique.

CANNABIS ET RÉGULATIONS : VOIES PÉNÉTRABLES ET VOIX DISSONANTES

Je vais tenter d'ouvrir par rapport à ce que Olivier Servais disait en introduction, le lien vers le libéralisme.

Il y a maintenant de nouveaux acteurs dans le champs du cannabis à qui on peut vraiment porter des critiques positives, mais aussi des critiques négatives, liées notamment à des comportements économiques et mercantiles. Je pense que le cannabis et ses récentes évolutions ouvrent justement à des réflexions qui sont en plein dans le cœur de cette journée.

Pour arriver jusque-là il faut vite rappeler dans quoi on est en termes légaux et juridiques en Belgique. Je ne vais pas trop m'attarder là-dessus, mais certains croient que le cannabis est légal en Belgique alors que ce n'est pas vrai, il n'a jamais été légalisé. Il est toujours bel et bien illégal, tout au plus a-t-il été toléré.

Depuis 2005, une directive de procureur (c'est lui qui écrit une directive) dit que dans les pratiques judiciaires il faut donner au cannabis la plus faible des priorités. Ça ne veut pas dire qu'il est légalisé, c'est simplement la plus faible des priorités dans les poursuites. Concrètement on a toujours dit que c'est un PV simplifié qui peut être écrit par l'agent lorsqu'il voit ou prend sur le fait une personne qui détient du cannabis par exemple. C'est la plus faible des poursuites mais en même temps

si par exemple on rencontre le même usager de cannabis 12 mois après et qu'on le prend à nouveau sur le fait, il peut commencer à y avoir une criminalisation et effectivement une amende. Il y a déjà une petite amende qui est liée au PV simplifié mais il peut y en avoir une plus grosse lors de ce deuxième acte. Dans le troisième acte cela peut même aller jusqu'à l'incarcération.

Ce que je veux dire par-là c'est que 1) le cannabis n'est pas du tout légalisé, 2) il y a effectivement une tolérance mais une tolérance qui est basée sur des critères qui ne sont pas très clairs : par exemple une circonstance aggravante c'est le fait de fumer du cannabis dans une relative proximité d'une école, mais on n'a pas défini ce qu'est une relative proximité. Ce qu'on a toujours dit à la ville de Bruxelles c'est qu'il y a une interprétation juridique, policière qui peut être faite du comportement de cannabis, qui peut amener à une insécurité juridique et une inégalité devant la loi. En gros on peut croire que le « délit de sale gueule » peut impliquer la poursuite ou non d'un usager de cannabis. Encore une chose : ce n'est « que » une directive donc c'est-à-dire que la justice peut s'écarter de la directive. Une directive de procureur c'est juste une recommandation et qui peut ne pas être suivie dans les faits. On est vraiment dans un régime qui permet l'inégalité juridique.

Dans cette directive de procureur il y a un seuil qui a été défini pour définir l'usage qui était personnel et l'usage qui ne l'était pas. L'usage non personnel est criminalisé. L'usage personnel est défini jusqu'à 3gr de cannabis ou un plant de cannabis. Là aussi c'est une incohérence parce qu'un plant de cannabis peut vraisemblablement donner plus que 3gr de cannabis.

Il y a eu un arrêté royal qui est sorti en septembre 2017 qui ne parlait plus de ces seuils : il y avait une insécurité juridique d'autant plus grande, la FEDITO Bruxelles a remis un recours au Conseil d'État avec l'aide d'associations et de professionnels du secteur et ce recours est toujours pendant. Je pense que le législateur a fait une grosse erreur, il n'a pas vraiment pris en compte ce qui existait déjà auparavant, notamment la

directive des procureurs et ils ont remarqué leur erreur par ce recours devant le Conseil d'État.

Depuis, une nouvelle directive a été publiée en juin 2018 et qui revient à ce régime de tolérance qu'on a déjà critiqué. On revient donc au point identique dans lequel on était depuis 2005 avec une directive qui n'est pas claire, qui pose des problèmes, avec une tolérance jusqu'à 3gr, jusqu'à un plant mais qui dans les faits peut quand même mener à des poursuites.

En résumé la politique belge en matière de cannabis n'est pas du tout claire. On est vraiment dans une politique qui n'est pas bien définie du tout, qui pose des problèmes forcément pour les usagers de cannabis, forcément pour nos professionnels de la santé, et aussi pour la justice elle-même. On a beaucoup de contacts avec différents procureurs, différents agents qui reconnaissent pleinement que la politique actuelle en matière de cannabis est réellement problématique. Alors par rapport à cela les recommandations de la FEDITO Bruxelles sont assez simples : on dit qu'on veut une régulation du cannabis mais pas n'importe laquelle, on est plutôt porté je pense sur ce qui se développe au Canada.

Régulation du cannabis : pourquoi ?

On sait que pour le moment le cannabis est contrôlé par les réseaux plutôt mafieux, par des acteurs qui n'ont vraiment pas du tout la santé publique dans leurs objectifs. Ce manque de contrôle de notre part et de la part de notre État sur le cannabis explique notamment que le taux de THC (les produits psycho-actifs) a réellement augmenté depuis quatre ou cinq décennies. On dit que dans les années 60 il y avait notamment un cannabis courant avec 5 % de THC, aujourd'hui on trouve facilement du 20 - 25 %. Et c'est logique puisque forcément les réseaux de deal veulent offrir le produit à un prix défiant toute concurrence et un produit le plus compétitif possible. Donc cette illégalité du cannabis (et c'est la même chose pour toutes les drogues), non seulement à tendance à diminuer les prix et à augmenter les concentrations de produits psycho-actifs. On

est vraiment dans une faillite du régime des drogues en général et ça on le sait très bien.

Donc nous ce que l'on demande c'est d'avoir davantage de contrôles sur le cannabis et c'est ce sur quoi sont basées les tentatives de réglementation dans les expériences de réglementation qui sont effectuées en Amérique.

Il y a trois modèles :

- **Le Colorado** qui est dans une réglementation plutôt mercantile d'après nous.
- **L'Uruguay** qui est plutôt dans une régulation via des pharmacies
- **Le Canada** qui est plus dans un intermédiaire où il y a un contrôle de l'État qui est ce qu'on appelle From Seed to Sale (de la graine à la vente) : l'État va contrôler les manières d'organiser l'industrie du cannabis.

Ce dernier est le modèle que l'on promeut à la FEDITO Bruxelles. C'est celui qui permettrait de reprendre du contrôle sur une substance qui est consommée de manière massive (il y a un tiers des 25-34 ans qui ont déjà essayé du cannabis au moins une fois dans leur vie) donc il ne faut pas se cacher c'est consommé massivement.

Les consommateurs de cannabis ne savent jamais quel cannabis ils consomment. Ils ne savent pas comment le cannabis a été produit, ils ne savent pas quels sont les taux de concentration, ils ne savent pas quels sont les produits de coupe etc. Il n'y a donc aucun contrôle alors que tout un chacun ici, quand on va dans un magasin pour acheter de la nourriture ou n'importe quoi d'autre, on sait qu'il y a des contrôles derrière qui certifient une bonne qualité du produit. Pour le cannabis, puisque c'est sur le marché noir, on n'en sait rien.

Derrière cela il y a effectivement des enjeux de santé publique. Une régulation du cannabis prendrait sens et c'est partagé par une bonne part de la société civile mondiale. C'est pour cela que notamment en Amérique, pour le moment, et éventuellement en Europe, il y a déjà des mouvements qui s'exercent et qui vont aller, on peut croire, vers une

régulation du cannabis. Et là le libéralisme arrive forcément puisque en Amérique c'est à coups de millions voire de milliards qui sont investis avec des rentabilités imaginées pour des milliards, un marché de plusieurs dizaines de milliards dans les 10 ans à venir. Donc ce sont tout de même de grosses entreprises et notamment de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie de l'alcool et des boissons en général (même Coca-Cola s'y intéresse), de l'industrie du tabac aussi qui s'intéressent à ce marché du cannabis.

Donc nous sommes dans une régulation étatique on éviterait alors ce truc trop mercantile et on aurait plus un contrôle de l'État sur une substance qui je vais en parler plus tard peut avoir des avantages mais aussi présenter des dangers en terme de santé publique faut c'est pour cette double raison notamment et pour d'autres raisons que l'on est pour un contrôle étatique.

On dit aussi à la FEDITO Bruxelles que ce contrôle étatique pourrait déjà être fait grâce au Cannabis Social Club dont Xavier parlera plus tard, je ne vais donc pas m'étendre sur le sujet mais en gros le cannabis social club et coopérative de producteurs de cannabis dont certains déjà existe depuis pas mal de temps en Belgique. Ils sont un peu dans une zone grise il joue sur la loi puisque normalement le cannabis est encore illégal. Nous on pense que ce sont des initiatives intéressantes et d'où d'ailleurs il y aurait éventuellement moyen de porter des interventions en termes de prévention de réduction des risques contrôler par exemple que le consommateur ne soit pas une personne de moins de 18 ans. On sait que le cannabis présente un réel risque pour le cerveau en cours de développement. Si on pouvait contrôler la vente via l'état, ou via, au moins à défaut, via les Cannabis Social Club, ce serait avantageux. Nous sommes donc pour la régulation étatique, pour les Cannabis Social Clubs et donc, a fortiori, pour l'autoproduction. Celle-ci est pour le moment tolérée à un plant mais nous sommes pour une autoproduction qui serait plus proche de la réalité et nous sommes pour l'autoproduction puisque les CSC sont eux-mêmes basés sur celle-ci.

En gros, Tom Decorte aurait dit la même chose, il n'aurait pas forcément insisté sur la régulation étatique. En tout cas, dans son livre « Le cannabis sous contrôle » (2017), il vise à donner des guide lines pour réguler et contrôler le cannabis. Il insiste davantage sur le cannabis thérapeutique, nous aussi, car nous savons que le cannabis peut représenter une plus-value dans le domaine médical.

Vous pourrez trouver sur notre site <https://feditobxl.be/cannabis/> un texte écrit en 2014 que je pense est encore d'actualité. Nous l'avons écrit lorsque, à ce moment-là, il n'y avait pas encore tous les magasins de CBD. Vous en avez sans doute entendu parler, ou vous avez vu, êtes entrés dans ces magasins récemment. Le CBD c'est quoi ? Le canabidiol, un des composants connus du cannabis. Celui-ci comporte plusieurs dizaines de composants différents dont beaucoup ne sont pas connus. On connaît le THC (le psycho-actif), on connaît le CBD, d'autres ne sont pas encore connus. C'est une plante que l'on ne connaît pas, et que l'on a choisi, y compris au niveau international, d'interdire sans en connaître vraiment les vertus et les risques.

Je distingue trois types de cannabis en fonction de leurs usages.

Le cannabis récréatif

C'est celui dont je parlais quand je disais que 1/3 des 25-34 ans a déjà essayé le cannabis au moins une fois dans sa vie. C'est le plus souvent utilisé. Avec de potentiels risques bien sûr, on sait très bien que fumer le cannabis n'est pas la meilleure manière de le consommer, certaines sont beaucoup plus safe. Mais pour nous, le plus gros risque est l'illégalité du cannabis. Comme je le disais, un cannabis récréatif qui n'est pas contrôlé est beaucoup plus dangereux qu'un cannabis récréatif qui le serait. La FEDITO Bruxelles ne prône pas son usage mais prend en compte le fait qu'il y a un usage et veut réduire les risques de cet usage afin d'avoir une consommation raisonnée. Comme dans toutes les affaires de drogues, il faut prendre en compte la réalité des consommations, notamment pour des motifs de plaisir.

Le cannabis médical ou thérapeutique

Il n'y a pas forcément toujours de consensus concernant les pathologies dans lesquelles le cannabis peut être utilisé. Mais il y a un grand consensus en tout cas sur l'épilepsie des enfants. On sait que de côté-là, c'est intéressant. Le seul usage thérapeutique permis ici en Belgique est celui lié à la sclérose en plaques. Il y a un médicament chez nous qui est accessible sous prescription pour les personnes souffrant de spasticité. Ce sont les muscles qui, à cause de la sclérose en plaques, se contractent. Cela permet de les « détendre ». N'étant pas médecin, je ne suis pas sûr de l'exactitude des termes pour traduire cette spasticité. Le cannabis peut également être antiémétique pour les personnes souffrant de nausées suite à une chimiothérapie par exemple.

Même si la littérature scientifique peut encore se montrer contradictoire, un consensus se crée petit à petit. Ce qu'il y a c'est que sur cet usage-là, de nouveaux médicaments émergent qui ne sont pas liés au cannabis, c'est pour cela que ce n'est pas encore très élargi.

Il y a aussi une stimulation de l'appétit, pour ceux qui en auraient déjà consommé, ils savent que le cannabis donne faim. Cela peut être intéressant pour certains patients, notamment ceux qui subissent une chimio ou les patients anorexiques.

Réduction de la douleur également, mais aussi un effet supposé concernant l'anxiété, le stress post-traumatique, la dépression, les troubles du sommeil, le syndrome du côlon irritable pourrait également être mieux géré grâce au cannabis.

Puis, tout récemment, surtout aux USA et au Canada, le cannabis est utilisé comme substitution aux opiacés. Il y a une grosse crise en ce moment là-bas d'overdose aux opiacés liée en gros à l'héroïne et autres substances. L'idée est de permettre à des patients de passer de la consommation d'opiacés à celle du cannabis.

Tout ceci n'est pas toujours pleinement reconnu par la littérature scientifique mais c'est généralement les gains qu'on y voit. Ce manque de reconnaissance s'explique en partie par, comme je l'ai dit, le fait que le cannabis n'est pas encore une plante vraiment bien connue, il y a encore beaucoup de recherches à faire. Certaines ont été faites mais ceux qui en font les synthèses notamment l'EMCDDA (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies).

Dans sa synthèse publiée il y a quelques semaines, il est dit que la recherche n'est pas assez claire parce que tout simplement l'une d'entre elles a été faite sur des animaux, une autre sur un effectif ou un laps de temps trop réduit etc. On manque donc encore de données long terme sur l'usage thérapeutique du cannabis.

À côté de cela, il y a aussi pas mal d'expérimentation. Le Dr Lossignol a pu réellement utiliser du cannabis à visée thérapeutiques sur des personnes souffrant du cancer. Il y a là tout un savoir des professionnels de santé qui est présent et qui prouve la pertinence de cet usage.

Le cannabis industriel

C'est tout simplement le chanvre. On l'utilise en Europe depuis des centaines d'années notamment pour faire des vêtements. Mais le chanvre, ou cannabis puisque c'est la même chose, est assez intéressant parce qu'on peut en produire du tissu, des fibres, du carburant. On pourrait aussi remplacer le plastique par ce cannabis industriel. On peut produire des isolants, de nombreuses maisons sont isolées au chanvre, donc au cannabis.

C'est d'autant plus intéressant à notre époque de développement durable, où il faut changer nos modes de consommation etc.

Le cannabis est donc une bonne alternative. C'est pour moi une économie à laquelle il faut davantage prêter attention.

C'est pour cela que l'Europe a, à un moment, dans un texte, permis le

cannabis industriel jusqu'à 0,2% de THC (donc le produit psycho-actif) mais ce pourcentage est tellement minime qu'il n'a aucun effet.

Les filières européennes de cannabis industriel disent que ce n'est pas suffisant. En Suisse, c'est 1%, aux USA 0,3%. Elles demandent donc à pouvoir augmenter ce taux afin de pouvoir développer cette économie. Je voulais parler du cannabis industriel avant de passer au CBD et donc à cette question, je pense, capitalistique. Les magasins de CBD que vous voyez fleurir à Bruxelles et ailleurs, vendent un cannabis qui n'est pas illégal car il est à un niveau de THC inférieur à 0,2% (en tout cas c'est ce qu'ils disent). Ils vendent donc le CBD.

C'est intéressant car cela rend accessible un nouveau produit qui peut être thérapeutique. Cette accessibilité du CBD est importante.

Personnellement je critique la manière dont c'est fait. Ces magasins fleurissent, il suffit d'avoir le diplôme nécessaire pour en ouvrir un pour pouvoir commencer à vendre du CBD. Les contrôles effectués par l'AFSCA ou la FMPS sont encore à côté de la plaque.

Par exemple, l'AFSCA veut vérifier que les produits vendus ne sont pas ingérés. On parle ici d'herbe, qui peut être utilisée dans des space-cakes éventuellement, on parle d'huile qui peut appeler à l'ingestion et donc les magasins qui vendent cela disent que pour l'herbe par exemple, ce sont juste des pots-pourris. Pour l'huile, c'est dans un but de diffusion dans les intérieurs. Ou encore que c'est pour faire des bougies.

Je me suis rendu dans un CBD shop où la dénomination « objet de collection » apparaissait.

Là, foncièrement, je trouve que c'est critiquable. On peut être intéressé par le produit CBD.

Il y a des personnes qui ont des pathologies qui découvrent là un « médicament » (on ne peut pas l'appeler comme ça), une substance qui peut les aider, et donc c'est vertueux, ce fait qu'il y ai un accès au CBD. Après, ils vont sur internet pour voir comment ils peuvent l'utiliser. C'est vertueux. Ce qu'il y a c'est que c'est fait dans un cadre où les magasins sont amenés à produire des big lies, des gros mensonges. Il peut éventuellement y avoir dans ces magasins des patients qui ont eux-

mêmes utilisé le CBD mais ils ne peuvent pas dire quels usages peuvent être faits de cette substance, pour quelles pathologies etc. parce que ce serait un « exercice illégal de la médecine ». Ce n'est pas l'AFSCA qui leur tomberait dessus mais la FMPS.

Donc ces deux grandes agences qui tentent de contrôler ces CBD shops, contrôlent à côté de la plaque et en même temps, ceux-ci construisent de grands mensonges et éventuellement – et là il faut distinguer le bon grain de l'ivraie – peuvent vendre un produit qui est trompeur. Le contrôle que le consommateur a lorsqu'il se rend dans ces magasins est faible, il ne peut que croire les petites affichettes qui disent qu'il y a autant de pourcentage de CBD.

Puis, des pratiques existent pour faire monter artificiellement le taux de CBD en pulvérisant la plante en question de cristaux de cannabis, avant envoi en laboratoire.

Là on est de nouveau dans un système où éventuellement les CBD shops peuvent jouer à un jeu de concurrence pour vendre le produit au meilleur prix et un taux de CBD maximalisé, tout en étant trompeur. Donc il n'y a pas de contrôle efficace, ce qui entraîne que certains magasins développent des pratiques problématiques.

La FEDITO Bruxelles n'a pas vraiment d'avis sur les CBD shops, on devra y travailler bientôt, mais moi, personnellement, je trouve qu'il y a là une situation que l'on doit améliorer.

Pour moi il faudrait éventuellement aller vers un label qui permettrait de distinguer ce bon grain de l'ivraie. Est-ce-que ce shop tente de vendre un produit qui est certes dans la légalité mais y-a-t-il une transparence sur les modalités de production ? Respecte-t-il d'autres critères liés à la santé publique, au développement durable etc. ?

Pour faire le lien avec le début de mon intervention, je pense que l'on est dans une politique du cannabis en Belgique qui pêche par manque de clarté, on est dans une zone grise permanente et du coup les acteurs

économiques qui arrivent maintenant en masse peuvent éventuellement être intéressés par le développement de pratiques qui sont peu sécurisées. Il y a vraiment des enjeux de santé publique.

Un dernier petit chiffre : en 2028 le marché européen du cannabis sera de 123 milliards. Pour l'année dernière, 500 millions ont été investis. La tendance est donc là. Si l'état ne régule pas, s'il ne choisit pas de contrôler maintenant, on est effectivement un peu dans la jungle, quelque chose d'un peu sauvage et c'est pour cela qu'il faut que nous travaillions à un label, qui permettrait de contrôler un peu les pratiques.

Il y a aussi l'idée de groupes de producteurs qui permettraient déjà un contrôle partagé de la production de cannabis.

Je crois qu'à défaut de contrôle étatique (et il semble que ce ne soit pas pour demain), c'est à nous à y travailler.

J'ai tenté de faire le lien avec l'économie, derrière tout cela, pour moi, c'est la sauvagerie du libéralisme qui s'exprime. Potentiellement.

Sébastien Alexandre
Janvier 2019



Réseau d'Aide aux Toxicomanes asbl

Rue Jourdan 151, 1060 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0444.964.338

R.P.M. 1000 Bruxelles

N° compte : BE24 5230 8106 8938

www.rat-asbl.be

rat.asbl@gmail.com

